



L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT OLYMPIQUE

AÏCHA GARAD ALI

Représentante des parties prenantes
Comité National Olympique et Sportif Djiboutien



TEXTE ORIGINAL EN FRANÇAIS

J'ai l'immense plaisir et l'honneur d'aborder devant cet auguste auditoire un sujet hautement sensible, dont personne n'est à l'abri et qui reste d'actualité.

Si l'un des principes fondamentaux de l'Olympisme stipule que l'organisation, l'administration et la gestion du sport doivent être contrôlées par des organisations sportives indépendantes, il ne s'avère pas moins vrai que l'exercice de cette autonomie est souvent mis à rude épreuve.

Nous tenterons dans un premier temps, à travers l'expérience que nous avons vécue durant notre premier quinquennat 2005-2008 et relative justement à une « situation de crise », de partager et de décrire les différentes étapes qui nous ont menés du conflit à la résolution du différend qui nous a malheureusement opposés au ministre du sport. Puis nous exposerons notre vision dans la recherche des solutions et le renforcement de l'autonomie du Comité National Olympique (CNO).

Le but de notre intervention est de vous permettre d'appréhender les difficultés auxquelles tous les principaux protagonistes (CIO, CNO, ministères, médias, etc.) doivent faire face pour mieux dégager un axe de réflexion sur la notion de l'autonomie.

Il faut comprendre d'emblée que notre comité directeur de l'époque a été constitué suite à la refondation du CNO Djibouti à l'occasion de l'Assemblée générale électorale du 19 janvier 2005.

En effet, la triste histoire vécue par le CNO Djiboutien à Athènes, qui n'était en fait que la partie émergente de l'iceberg, a accéléré le processus de refondation de notre CNO.

Puis en 2006 vint le décret instituant la fusion du CNO Djiboutien et du Comité National Sportif.

D'emblée, nous avons manifesté notre volonté d'apaisement en privilégiant le dialogue et la concertation, conformément à l'esprit de la Charte olympique.

Des lettres émanant de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO) ainsi que de certains CNO nous encourageaient à poursuivre notre quête d'un dénouement apaisé dans le respect mutuel et conformément à la Charte olympique.

Hélas, et malgré nos efforts, nous étions mis au pied du mur. Un nouveau comité directeur a été mis en place suite à des élections, totalement à l'opposé de la Charte olympique.

Durant plusieurs mois, nous avons vécu des moments de tension et de stress énormes, des pressions d'allégation, des marchandages, etc., qui ont indéniablement porté préjudice au bon fonctionnement du CNO Djiboutien.

Enfin, je souhaite mentionner une lettre du président du CIO, Jacques Rogge, adressée aux plus hautes autorités, soulignant son attachement profond à l'autonomie du Mouvement olympique comme indiqué dans la Charte olympique et invitant les responsables à prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires pour garantir le respect de l'autonomie du Mouvement olympique et sportif Djiboutien sous peine d'éventuelles sanctions. Excusez du peu : cela a fait avancer les choses.

Puis il y a eu une réaction immédiate par l'envoi à Djibouti d'une délégation composée des membres du CIO-ACNOA pour une ultime médiation. Médiation qui, sous la responsabilité du vice-président de l'ACNOA, Mustapha Berraf, a trouvé un dénouement heureux.

Tout cela démontre qu'une « pincée de colère et un geste de courage » ont débloqué la situation.

Pour être plus précis et en d'autres termes, nous continuons à nous poser la question suivante : pourquoi le CIO a-t-il attendu autant pour réagir d'une manière plus décisive et efficace ?

Certes, le Mouvement olympique encourage une collaboration harmonieuse avec les organes gouvernementaux compétents afin de mener ensemble et d'une manière intelligente des programmes de développement sportifs en faveur de la jeunesse en général, et des athlètes en particulier.

Pour autant, le CIO doit-il prendre le risque de voir certaines de ses structures et notamment les CNO subir longtemps des situations de crise durant lesquelles leurs prérogatives et leurs attributions sont bafouées, et qui risquent parfois de porter inexorablement préjudice à leur crédibilité ? Car aussi paradoxal que cela puisse paraître, dans ce type de situation, ce sont souvent les victimes qui sont jugées.

La première leçon que nous avons retenue est l'aspect ou le facteur temporel. Le temps est déterminant dans le processus de résolution des crises ou des conflits.

Le deuxième aspect à retenir est celui de l'absence de cadre juridique clair protégeant non seulement la structure, mais également les membres qui la composent, et particulièrement le président et le secrétaire général.

Troisième point, il faut réfléchir à la mise en place d'une véritable stratégie de sensibilisation des autorités publiques sur l'importance d'une collaboration franche entre les structures du Mouvement olympique, en ayant comme objectif commun la promotion de l'homme et de la paix.



Nous sommes également convaincus que le CIO, les organes publics et la presse subissent également les aléas d'une situation de conflit.

L'illustration la plus parfaite est celle de la presse, qui ne sait plus à quelle entité se vouer. Qui croire et pour combien de temps ?

Mais il faut rappeler que le renforcement de l'autonomie passe aussi par une gestion transparente, démocratique et directe. En effet, si nous avons des droits, il ne faut pas oublier que nous avons également des devoirs.

Pour cela, nous devons prendre les mesures suivantes :

- favoriser une communication régulière à l'égard de nos collaborateurs (CIO, ACNOA, ACNO, pouvoirs publics, presse, partenaires, athlètes, etc.) sur l'ensemble de nos actions ;
- mettre en place un processus de prise de décision démocratique incluant tous les membres du comité et le faire respecter à chaque fois que c'est nécessaire dans le but d'éviter d'éventuels conflits internes ;
- rendre compte de notre action par la présentation annuelle des différents rapports (administratifs, techniques et financiers) à travers les médias ;
- élaborer de véritables plans d'action quadriennaux en concertation avec les différents partenaires (pouvoirs publics, partenaires, sponsors et athlètes).

Dans ce dernier cas relatif à l'élaboration d'un plan d'action quadriennal, il est important d'associer au préalable les pouvoirs publics concernés et les fédérations sportives pour un travail d'harmonisation qui pourrait nous éviter beaucoup d'incompréhension. Il convient d'instaurer par conséquent un climat de travail apaisé, serein, objectif et fondé sur le respect mutuel avec tous les partenaires.

Il faut de suite reconnaître le rôle primordial et fondamental des autorités publiques dans la promotion et le développement du sport dans chaque pays, qui, conjugué aux efforts du Mouvement olympique, doit constituer le socle d'une collaboration empreinte d'idées concrètes, généreuses et efficaces en faveur des athlètes. Une collaboration fondée sur le respect mutuel, concertée et fidèle aux valeurs humaines et universelles de l'Olympisme.

Le CNO Djibouti mettra tout en œuvre pour favoriser et promouvoir scrupuleusement cette collaboration, qui, si elle est conduite comme mentionnée ci-dessus, doit nous permettre de préserver pleinement notre autonomie, synonyme de complémentarité avec nos principaux partenaires par l'exécution des programmes pertinents en faveur des athlètes.

Il nous paraît clair qu'en définissant d'emblée les attributions respectives des uns et des autres, en favorisant une méthode de gestion basée sur la transparence et la démocratie couplée d'une volonté de respecter ses droits et devoirs, en instaurant une stratégie de communication permanente et de proximité, et en se protégeant autour d'un dispositif juridique clair et persuasif, non seulement le Mouvement olympique réussira l'équilibre recherché avec les autorités gouvernementales, mais cela renforcera et améliorera sans aucun doute le degré d'autonomie du Mouvement olympique et de ses structures.

Telle est notre vision concernant l'autonomie du Mouvement olympique à l'occasion du XIII^e Congrès olympique de Copenhague. Une

contribution, aussi modeste soit-elle, apportera sa pierre à l'édifice : celui de la promotion, du développement et du bien-être de l'homme.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au président du CIO pour m'avoir invitée en qualité d'intervenante à l'occasion de ce XIII^e Congrès olympique de Copenhague.